

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-233

présenté par
M. Di Filippo

ARTICLE 29**ÉTAT D****« Contrôle de la circulation et du stationnement routiers »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

Programmes	+	-	(en euros)
Structures et dispositifs de sécurité routière	0	180 000 000	
Contrôle et modernisation de la politique de la circulation et du stationnement routiers	0	0	
Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières	180 000 000	0	
Désendettement de l'État	0	0	
TOTAUX	180 000 000	180 000 000	
SOLDE		0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose d'abonder l'action 01 " Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation

routières" du programme 754 « Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières » de 180 millions d'euros en ponctionnant l'action 01 « Dispositifs de contrôle » du programme 751 « Structures et dispositifs de sécurité routière ».

La qualité de l'infrastructure routière de la France se dégrade : en tête du classement établi par le World economic forum en 2012, elle n'occupait plus que le 18ème rang en 2019, faute d'entretien suffisant ou de programmes de modernisation.

En effet, de nombreuses difficultés de circulation et d'accidents sont directement liés au mauvais état de nos routes. Selon l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR), l'infrastructure routière serait mise en cause dans 26 % des accidents mortels.

Pour réduire la sinistralité et la mortalité sur nos routes, cet amendement propose de mettre la priorité sur l'aménagement des zones accidentogènes, un meilleur entretien du réseau routier secondaire et la modernisation de nos infrastructures routières en général, plutôt que sur l'augmentation du nombre de radars et l'optimisation de leur utilisation.

De nombreux pays ont fait le choix de réduire leur dispositif de contrôle-sanction de la vitesse (Angleterre), voire même de se passer complètement des radars automatiques (Danemark) et se trouvent parmi les meilleurs pays européens en termes de sécurité routière. En France, en revanche, le nombre de tués sur les routes est resté stable, et ce malgré des radars toujours plus nombreux et des amendes toujours plus dissuasives.